



LES PEINTRES AU CHÂTEAU

Concours de peinture - Règlement du concours

Art 1 : L'objet du concours est de permettre à des peintres amateurs de réaliser des représentations du château de Tornac par les techniques picturales de leur choix. Il est organisé par l'Association des Amis du Château de Tornac.

Art 2 : Conditions de participation. Le concours comprend deux catégories : Catégorie jeunes (en dessous de seize ans) et catégorie adulte.

La catégorie jeunes répond aux spécifications suivantes :

- Inscription gratuite,
- Pas de hiérarchisation des résultats, chaque inscrit recevant un cadeau pour sa participation.

La catégorie adulte répond aux spécifications suivantes :

- Ouvert aux adultes. Toutefois un jeune qui préférerait participer au concours adulte le peut s'il en accepte les conditions, sous la responsabilité de ses parents,
- Inscription de 10 euros,
- Sélection des meilleures œuvres par un jury, avec proclamation des résultats et remise des prix, sous réserve de la présence du candidat lui-même lors de la proclamation des résultats.

Art 3 : Inscription et règlement. Les inscrits doivent avoir rempli la feuille de participation et avoir réglé les frais d'inscription avant le début de leur participation au concours. Ces frais ne seront pas remboursés en cas de forfait de l'inscrit.

Art 4 : Prestations communes. L'inscription au concours, quelle que soit la catégorie choisie, donne droit aux prestations suivantes de la part des organisateurs le jour du concours :

- Accueil autour d'un café sur place, le matin à 10h00,
- Remise d'un plan indiquant le périmètre dévolu à l'opération,

Art 5 : Droits et devoirs des concurrents. Chaque concurrent :

- S'engage à ne pas exercer son art en dehors du périmètre indiqué,
- Ne peut réaliser son travail que sur des supports tamponnés lors de l'accueil,

- Peut produire plusieurs œuvres s'il le souhaite pendant la durée de la manifestation, sous réserve qu'il n'en propose qu'une au choix du jury, cette œuvre ayant été obligatoirement réalisée sur place le jour de la manifestation, et n'étant pas encore signée au moment de sa présentation au jury,
- Peut utiliser la technique de son choix, aucun impératif matériel ou esthétique n'étant fixé par les organisateurs,
- Utilise son propre matériel pour son œuvre et pour son installation. Les organisateurs ne prévoyant notamment pas de fournir de protection contre le soleil ou les éventuelles intempéries, c'est à chaque concurrent d'y pourvoir.
- Accepte que des photographies de son œuvre soient prises au cours de son travail ou à l'issue de la durée de travail, qu'il s'agisse de photos prises par les organisateurs ou par des visiteurs.
- Peut disposer de l'espace qui l'entoure pour présenter et vendre ses œuvres antérieures, le tout étant placé sous sa propre responsabilité, les organisateurs déclinant toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des œuvres et du matériel,
- A le droit de vendre l'œuvre qu'il a produite pour le concours, à condition que cette vente ne soit effective qu'après la remise des prix,
- En cas de vente d'une ou de plusieurs œuvres par le concurrent, la transaction se fera directement entre l'artiste et l'acquéreur, les organisateurs ne prenant aucune part dans cette transaction.

Art 6 : Droits et devoirs des organisateurs. Chaque concurrent inscrit recevra les prestations prévues par le présent règlement, à savoir :

- Café d'accueil, inscription de son œuvre sur la liste des œuvres présentées au jury,
- Remise du prix correspondant à son rang après délibération du jury,
- Participation à un « pot de l'amitié » après clôture de la manifestation,

Art 7 : Remise des prix. La clôture du concours aura lieu à 17h, heure à laquelle les artistes auront dû remettre leurs œuvres aux organisateurs. Les œuvres ne seront ni signées, ni encadrées. Les œuvres seront exposées de 18h à 19h. Après délibération du jury, les résultats seront proclamés à partir de 19h30.

Art 9 : Dotation du concours. Les prix devant être distribués aux lauréats feront l'objet d'une liste publiée en annexe du présent règlement.

contact@chateaudetornac.fr